



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP
Section locale **FO** DGFIP de l'Allier
Quai Forey
03100 MONTLUCON
Tél : 06-66-09-42-04
Mail : fo.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr
Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/003/>

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CAPL d'accès au 8ème échelon d'AAP1 des Finances Publiques

La CAPL est réunie ce jour afin d'examiner le tableau d'avancement au 8ème échelon d'AAP1 pour les agents du département.

21 agents remplissent les conditions d'ancienneté et seulement 8 d'entre eux seront sélectionnés dans la PUS (Plage Utile de Sélection).

Avec les récents reculs des taux de promotions (voir CAP nationale d'avancement au grade de Contrôleur Principal des Finances), nous pouvons légitimement craindre que la totalité des agents présentés ne sera pas promue.

Ce système de déroulement de carrière par tableau d'avancement pour atteindre un grade est proprement inacceptable surtout pour un gain de seulement 14 points d'indices !

FO DGFIP refuse ce système et revendique le passage immédiat de chaque agent remplissant les conditions statutaires d'accès à cet échelon.

De plus **FO** DGFIP revendique une revalorisation immédiate et conséquente des grilles indiciaires de toutes les catégories.

Enfin, **FO** DGFIP rappelle qu'il est anormal et même illégal de transmettre les documents relatifs aux CTL et CAPL à toute personne extérieure au comité ou à la commission. Tout ceci est défini dans l'article 49 du décret 2011-184 du 15/02/2011.

Ainsi la mise à disposition systématique envers les chefs de service par la Direction locale est contraire à la loi, y compris pour la diffusion des Procès Verbaux.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – L.....)

Fait à le
(signature)



→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu